commissaire enqueteur

De:

martine.baude@wanadoo.fr

Envoyé:

vendredi 22 novembre 2019 18:06 commissaireenqueteur.sne@orange.fr

À: Cc:

martine.baude@wanadoo.fr

Objet:

OAP Les Rivoulets - PLU SAINT NAZAIRE LES EYMES

Importance:

Haute

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous habitons au 48 chemin du cerf depuis 2002.

Notre maison est située plus bas que le champ communal faisant l'objet du projet. Les futures constructions ne gêneront pas notre magnifique vue sur la chaine de Belledonne que certains risquent de perdre.

Nous ne sommes pas opposés à un projet d'urbanisation de cette zone surtout s'il associe à la fois mixité sociale et caractère intergénérationnel.

Cependant, la construction de 80 logements dans des immeubles allant jusqu'à 12 mètres de haut sera en rupture totale avec l'harmonie du chemin du cerf, allant complètement à l'encontre de l'esprit de village que la Mairie entend conserver, dans une zone essentiellement pavillonnaire.

La densification trop lourde et abrupte entrainera forcément des problèmes déjà évoqués dans les avis précédents :

- Problème de sécurité routière : le chemin du cerf est déjà très fréquenté, la vitesse souvent trop excessive. 80 véhicules supplémentaires au minimum créeront forcement de l'insécurité routière et plus de bruit pour les riverains.
- Problème de débit d'eau et d'écoulement des eaux
- Problèmes de voisinage : si l'aménagement en l'état est forcé, les habitants déjà installés seront très hostiles au projet et à ses futurs habitants. Quid de la cohésion ?
- Problème écologique : à l'heure du réchauffement climatique, peut on remplacer des champs par des immeubles ?

Nous espérons vivement une évolution du projet qui aille dans le sens d'une occupation des sols apaisée et en accord avec l'esprit village, et qui ne mette pas en danger nos piétons et cyclistes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées. Martine DELMAS

Mairie de Saint Nazaire les Ey REÇU LE	mes
2 2 NOV. 2019	The state of the s
COPIE	Fait le